

POLITIQUE D'ENTENTE DE PARTENARIAT FINANCIER- TOURISME MAURICIE

Mission de Tourisme Mauricie

Notre organisation contribue à assurer le développement et la mise en valeur de l'offre touristique de la Mauricie, en plus d'agir comme catalyseur et rassembleur auprès des diverses parties prenantes.

DÉFINITION

L'entente de partenariat financier est une somme d'argent accordée afin de permettre la réalisation d'un partenariat d'affaires, d'une activité, d'un événement ou d'un projet, en échange d'une contrepartie qui peut prendre une forme de publicité, d'une visibilité.

Tourisme Mauricie peut aller jusqu'à un maximum de 7 000\$ par entente de partenariat financier selon le pointage obtenu dans la grille d'évaluation.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

- Encadrer et harmoniser la gestion des fonds alloués en matière d'entente de partenariat financier dans le respect de la mission et des objectifs stratégiques de Tourisme Mauricie;
- Préciser la portée, les principes directeurs, les critères applicables, les principes de gestion et de traitement des demandes ainsi que les responsabilités administratives des parties prenantes.
- Assurer un processus équitable entre tous les demandeurs ;
- Appuyer les membres œuvrant dans le développement touristique;
- Saisir des opportunités de faire rayonner le positionnement corporatif de Tourisme Mauricie et/ou de l'offre touristique régionale ;

Plus spécifiquement, mais sans exclure le reste, la politique d'entente de partenariat financier permet de :

- Structurer le processus d'évaluation et d'attribution des ententes de partenariat financier ;
- Établir des règles claires qui simplifient l'attribution de l'aide financière de l'entente de partenariat financier.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DES PROJETS

Les projets soutenus dans le cadre de la politique d'entente de partenariat financier devront répondre aux objectifs suivants :

- Contribuer à augmenter les retombées touristiques et économiques de la région;
- Contribuer au rayonnement de l'offre touristique ;
- Contribuer à une rétention touristique ;
- Attirer une clientèle extrarégionale ;
- Contribuer à l'industrie touristique régionale ;
- Mettre en valeur les forces et l'ADN du territoire de la destination et en favoriser la découvrabilité et considération.

ADMISSIBILITÉ

Les organisations qui déposent une demande d'entente de partenariat financier pour leur activité, événement ou projet doivent répondre à l'ensemble des critères d'admissibilités ci-dessous

- Être une organisation légalement constituée ;
- Être membre de Tourisme Mauricie ;
- Soumettre sa demande au moins 10 semaines avant la tenue de l'activité/événement/début du projet ;
- Démontrer la capacité d'attirer une clientèle extérieure dans la région et/ou démontrer l'impact positif sur l'industrie touristique de la Mauricie. Le demandeur devra présenter le ratio de visiteurs mauricien/non mauricien ;
- Présenter des opportunités de visibilité incluant une grille de valeur ;
- Démontrer que les activités des autres commanditaires sont complémentaires ou compatibles avec celles de Tourisme Mauricie ;
- Démontrer une pérennité financière en présentant le budget du projet.

Une entente de partenariat financier ne peut être accordée à :

- Un promoteur individuel, non légalement constitué ;
- Un membre n'ayant pas acquitté ses dus envers Tourisme Mauricie ;
- Un organisme ou un projet voué à une cause politique ou religieuse ;
- Un organisme ou soutien à une seule personne ou la réalisation d'un projet personnel comme un produit, un événement ou une activité individuelle ;
- Une municipalité, un ministère, une école ou toute autre entité publique ;
- Un promoteur dont la situation financière est jugée préoccupante ou instable;
- Un voyage à l'extérieur de la région ;

- Un demandeur ayant déjà une entente de partenariat financier avec une autre région touristique;
- Un club social ;
- Une œuvre caritative ;
- Un projet personnel, voyages culturels et missions coopératives ;
- Les événements qui n'ont pas lieu dans l'année financière du programme d'entente de partenariat financier, soit l'année civile.
- Un achat d'équipements ou un projet de construction, de rénovation ou de restauration de locaux ou de bâtiment ;
- Des honoraires professionnels pour régler un litige ;
- L'appui direct d'un salaire

CATÉGORIES DE PARTENARIAT FINANCIER

ÉVÉNEMENT, PROJET OU ACTIVITÉ À CLIENTÈLE TOURISTIQUE

Cette catégorie vise à soutenir les événements, projets ou activités ayant comme but d'obtenir de créer de l'impact et de mettre en valeur l'offre touristique auprès des visiteurs/touristes.

L'événement doit se tenir en Mauricie et le promoteur devra démontrer que son événement attirera une clientèle touristique extérieure à la région, ainsi que de présenter le ratio des visiteurs mauricien et non mauricien.

Exemple de projets admissibles :

- Spectacles
- Festivals
- Événement
- Programmation touristique

Prendre note que sachant que l'entente devra offrir une valeur de visibilité équivalente en termes de visibilité, si Tourisme Mauricie s'engage à fournir des éléments autres que financiers, soit par de la visibilité pour l'événement, la valeur des produits reliés à la visibilité sera assignée à une *valeur de marché.

**La valeur de marché représente la valeur totale de l'investissement qui aurait été obtenu sur le marché actuel des médias*

et non le tarif membre offert dans le cadre des opportunités de visibilité de campagnes.

ATTRIBUTION DE PARTENARIAT FINANCIER

Le montant du partenariat financier accordé sera en lien avec la proposition de visibilité et des critères établis par cette politique. Tourisme Mauricie assurera une couverture annuelle des efforts d'investissement. La période de dépôt étant annuelle et le fond ayant une capacité, l'attribution du partenariat financier se fera d'une manière à traiter les demandes admissibles et jusqu'à épuisement du fond de partenariat financier. L'organisation de Tourisme Mauricie ne garantit donc pas une attribution de fonds possible pour des demandes arrivant plus tard dans l'année.

ÉVÉNEMENT À CARACTÈRE CORPORATIF

Cette catégorie vise à soutenir les événements à caractères corporatifs ayant comme but d'obtenir, de créer de l'impact et de mettre en valeur le secteur touristique auprès du milieu corporatif touristique ou d'autres secteurs économiques .

L'événement doit se tenir en Mauricie et le promoteur devra présenter le profil des acteurs impliqués et de l'audience touchée par les actions de visibilité. Ce partenariat vise une opportunité de visibilité pour Tourisme Mauricie chez une cible corporative.

Exemple de projets admissibles :

- Gala (du monde des affaires ou relié à l'industrie touristique) ;
- Congrès, colloques ;
- Etc.

ATTRIBUTION DE L'INVESTISSEMENT

Le montant de l'entente de partenariat financier accordée sera en lien avec la proposition de visibilité et des critères établis par cette politique.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les ententes de partenariat financier sont accordées en fonction de l'enveloppe budgétaire annuelle prévue. Par souci d'équité, de cohérence et de transparence, toutes les demandes seront analysées par le comité d'évaluation. Celui-ci évaluera rigoureusement les demandes, à l'aide de l'ensemble des critères et règles établis par la présente politique. En résumé, le comité de sélection tiendra compte de :

- La nature touristique de la demande (retombées, achalandage, etc.) ;
- La description du projet (objectifs visés) ;
- Le nombre de participants du milieu impliqués par le projet ;
- L'historique des partenariats financier déjà versées au membre ;
- La qualité de la visibilité offerte à Tourisme Mauricie ;
- Le lien avec la mission de l'organisation, ainsi que ses valeurs ;
- La période à laquelle l'événement a lieu.

Un dossier incomplet peut occasionner un délai de traitement, un refus de la demande ou une diminution du montant accordé. Le dépôt d'une demande ne garantit pas l'obtention d'une réponse positive. Tourisme Mauricie peut, tout au long de l'analyse du dossier, requérir des informations qu'il juge nécessaires pour compléter l'étude du dossier. Le délai de collaboration peut entraîner le rejet de la demande.

Suite à l'évaluation, une communication confirmant ou non l'acceptation de la demande sera envoyée. Dans le cas d'une réponse négative, le comité s'engage à préciser les motifs du refus. La décision prise est une réponse définitive quant à l'analyse des demandes et sans appel.

Les partenariats financier accordées ne sont pas récurrentes, toute demande de renouvellement doit faire l'objet d'une nouvelle demande. Le montant accordé peut donc être modifié ou retiré d'une année à l'autre.

PROCÉDURE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE

Pour déposer une demande, le membre doit transmettre via le site web de Tourisme Mauricie, dans la section Entente de partenariat financier et Partenariats, le formulaire de dépôt avec tous les documents nécessaires pour soumettre la demande :

- Le formulaire en ligne « Demande de partenariat financier complétée » ;
- Pour le volet Activité-bénéfice, le membre devra soumettre le document détaillé de l'événement, ainsi que de fournir les billets de représentation ou les détails techniques de l'événement ;
- Transmettre un plan de visibilité ou remplir la section prévue à cet effet dans le formulaire de demande de partenariat financier. Fournir des exemples visuels, maquettes ou autre support pouvant imager ou représenter les éléments de visibilité offerts dans le plan ;
- Pour le volet Événement, le membre devra transmettre un plan de visibilité détaillé, incluant une grille de valeurs ;
- Tout autre document pertinent (ex. : lettre d'accompagnement, dépliant, liste des partenaires actuels, etc.).

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Chaque demande sera analysée par Tourisme Mauricie et son **Comité d'entente de partenariat financier**, comprenant des membres de l'organisation de Tourisme Mauricie, qui n'ont aucun intérêt relié aux potentiels bénéficiaires.

La première étape d'évaluation des demandeurs sera faite en trois paliers (voir annexe pour les détails des critères relatifs à chaque palier). En analysant d'abord chaque demande vis-à-vis les critères d'admissibilités et de non-admissibilité de la politique (voir section Admissibilité)

Les projets respectant les critères d'admissibilité seront ensuite évalués selon les critères de la grille d'évaluation pour l'octroi d'un partenariat financier. Une note minimale de 30 est requise pour passer à la prochaine étape. Indépendamment de la note obtenue et en fonction du nombre de demandes, Tourisme Mauricie, peut aussi devoir refuser toute demande.

CRITÈRES D'ÉVALUATION (note de 0 à 5)

- Le projet permet de donner une visibilité à Tourisme Mauricie ;
- La promesse de visibilité se démarque en qualité, originalité ou par sa performance ;
- Le projet favorise une saine culture de rayonnement du secteur touristique dans la région auprès des visiteurs ou auprès de l'industrie touristique et autres secteurs économiques ;
- Le projet améliore la reconnaissance de la région auprès des Québécois ;
- Le projet attire une clientèle de l'extérieur de la région ;
- Le projet contribue à accroître la reconnaissance de l'impact du tourisme dans la vitalité du Québec et ses régions ou à célébrer l'excellence dans le secteur ;
- Le projet est innovant et présente une avancée dans le secteur touristique ;
- Le projet est en lien avec des pratiques responsables et durables éprouvées ;
- Le projet entraîne des retombées pour l'industrie touristique et la région (donnée en rapport avec la taille de l'événement et du montant offert en partenariat financier).

OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

L'organisation qui bénéficie d'une entente de partenariat financier s'engage à respecter les modalités du projet décrit dans le formulaire de demande. Elle s'engage également à respecter le plan de visibilité proposé et à transmettre les preuves de visibilité après la tenue de l'événement et à permettre à un représentant de Tourisme Mauricie d'accéder au lieu pour prendre connaissance en personne des éléments de visibilité, les cas

s'appliquant. Le non-respect des obligations du bénéficiaire pourrait compromettre une demande de partenariat financier ultérieur.

MODALITÉS DE VERSEMENT

L'entente de partenariat financier sera confirmée sous forme de lettre d'annonce, via courriel, à l'adresse courriel du responsable du dépôt de la demande via le formulaire de demande de partenariat financier.

Une fois l'aide confirmée, la somme sera acquittée sous présentation d'une facture de votre organisation.

Pour plus d'informations sur la Politique, vous pouvez vous adresser à vos conseillers Service aux Membres, aux adresses courriel suivantes :

Claudie Perreault : cperreault@tourismemauricie.com

Kaven Brassard : kbrassard@tourismemauricie.com

NNEXE 1 – TABLEAU D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

PALIER 1 : ADMISSIBILITÉ (dois cocher tous les critères)

CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ	COCHER LA CASE
Le demandeur est une organisation légalement constituée	<input type="checkbox"/>
Le demandeur est un membre de Tourisme Mauricie	<input type="checkbox"/>
La demande présentée est pour une activité/événement/début du projet qui a lieu dans plus de dix semaines	<input type="checkbox"/>
Le demandeur doit démontrer la capacité d'attirer une clientèle extérieure dans la région et/ou démontrer l'impact positif sur l'industrie touristique de la Mauricie. Le demandeur devra présenter le ratio de visiteurs mauricien/non Mauricien.	<input type="checkbox"/>
Présenter des opportunités de visibilité incluant une grille de valeur.	<input type="checkbox"/>
Démontrer que les activités des autres commanditaires sont complémentaires ou compatibles avec celles de Tourisme Mauricie	<input type="checkbox"/>
Décision d'admissibilité – pallier 1 – doit cocher toutes les cases	(O) ou (N)

PALIER 2 : NON-ADMISSIBILITÉ (ne dois cocher aucune case)

Critères de non-admissibilité	Cocher la case si applicable
Promoteur individuel, non légalement constitué	<input type="checkbox"/>
Membre n'ayant pas acquitté ses dus envers Tourisme Mauricie	<input type="checkbox"/>
Organisme ou projet voué à une cause politique ou religieuse	<input type="checkbox"/>
Organisme ou soutien une seule personne ou la réalisation d'un projet personnel comme un produit, un événement ou une activité individuelle	<input type="checkbox"/>

Municipalité, un ministère, une école ou toute autre entité publique	<input type="checkbox"/>
Promoteur dont la situation financière est jugée préoccupante	<input type="checkbox"/>
Voyage à l'extérieur de la région	<input type="checkbox"/>
Un demandeur ayant déjà une entente de partenariat financier avec une autre région touristique;	<input type="checkbox"/>
Club social	<input type="checkbox"/>
Œuvre caritative	<input type="checkbox"/>
Projet personnel, voyages culturels et missions coopératives	<input type="checkbox"/>
Événements qui n'ont pas lieu dans l'année financière du programme de partenariat financier, soit l'année civile	<input type="checkbox"/>
Achat d'équipements ou un projet de construction, de rénovation ou de restauration de locaux ou de bâtiment	<input type="checkbox"/>
Honoraires professionnels pour régler un litige	<input type="checkbox"/>
L'appui direct d'un salaire	<input type="checkbox"/>
Décision d'admissibilité (ne dois cocher aucun critère ci-haut)	(O) ou (N)

PALIER 3 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Critère de sélection	Cote (1 à 5)
Le projet permet de donner une visibilité à Tourisme Mauricie	
La promesse de visibilité se démarque en qualité, originalité ou par sa performance	
Le projet favorise une saine culture de rayonnement du secteur touristique dans la région auprès des visiteurs ou auprès de l'industrie touristique et autres secteurs économiques	
Le projet améliore la reconnaissance de l'offre touristique ou de l'industrie touristique régionale auprès des cibles visées par la contrepartie en visibilité (corporative ou visiteur)	
Le projet attire une clientèle de l'extérieur de la région	
Le projet contribue à accroître la reconnaissance de l'impact du tourisme dans la vitalité du Québec et ses régions ou à célébrer l'excellence dans le secteur	
Le projet est innovant et présente une avancée dans le secteur touristique	
Le projet est en lien avec des pratiques responsables et durables éprouvées	
Le projet entraîne des retombées pour l'industrie touristique et la région (donnée en rapport avec la taille de l'événement et du montant offert en partenariat financier)	
Cote d'évaluation totale (dois être supérieure à 30)	

Note : Un courriel sera envoyé aux candidatures non sélectionnées pour les aviser de la décision du processus de sélection. Des échanges seront encourus avec les candidats admissibles pour poursuivre l'évaluation du partenariat financier potentiel.